

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du 16 Octobre 2024 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 22 membres.

24/080/VDV

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE L'INCLUSION - Attribution de subventions aux associations œuvrant en faveur des personnes en situation de handicap - Budget 2024 - Cinquième répartition.

24-41557-DSPI

MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

Le Plan d'Action « Marseille Ville Inclusive » Handicap – Inclusion - Accessibilité Universelle 2022/2024 a été voté lors du Conseil Municipal du 29 juin 2022.

Ce plan s'articule autour de différentes thématiques et objectifs déclinés en actions pour permettre à chacun et chacune de pouvoir mieux vivre dans la ville et de s'y épanouir, aussi bien physiquement qu'intellectuellement, l'autonomie de la personne étant la condition indispensable à l'exercice de sa citoyenneté.

Ce plan intègre le soutien aux associations œuvrant en faveur des personnes en situation de handicap.

Après examen des dossiers qui nous sont parvenus, une cinquième répartition des crédits de l'année 2024, d'un montant de 49 000 Euros (quarante-neuf mille Euros) en subventions aux associations, est soumise à notre approbation.

Ces subventions sont attribuées de façon conditionnelle sous réserve de vérification des pièces administratives, financières, comptables, fiscales et de la conclusion éventuelle d'une convention définissant les engagements des parties, qui peuvent être demandées par les services municipaux.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS**

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 Sont attribuées les subventions suivantes à des associations œuvrant en faveur des personnes en situation de handicap, au titre de l'année 2024 et dans le cadre d'une cinquième et dernière répartition de crédits :

ICOM ACTION	00011052	36721	100 Bd de la Barasse 13011 Marseille	1 000
Avi Sourire ACTION	00013502	40062	4 rue Lazarine 13012 Marseille	500
Avi Sourire ACTION	00013503	40062	4 rue Lazarine 13012 Marseille	4 000
Avi Sourire ACTION	EN COURS	40062	4 rue Lazarine 13012 Marseille	2 000
Avi Sourire ACTION	00011111	40062	4 rue Lazarine 13012 Marseille	1 500
CHS VALVERT	EN COURS	61632	78 Bd des Libérateurs 13011 Marseille	20 000
Total général				29 000

ARTICLE 2 Le montant de la dépense, soit 29 000 Euros (vingt-neuf mille Euros) pour les associations de notre secteur, sera imputé sur les crédits inscrits au Budget 2024, Service 03313 – Chapitre 65 – Article 65748.1

ARTICLE 3

Le Conseil Municipal du 15 septembre 2023 a autorisé la signature d'une convention entre la Ville de Marseille et le Centre Hospitalier Spécialisé (CHS) Valvert - Unité de Soutien du Développement du Bébé (U.S.D.BB) pour les années 2024 et 2025, d'un montant de 20 000 Euros par an.

Le montant de la dépense, au titre de l'année 2024, soit 20 000 Euros (vingt mille Euros), sera imputé sur les crédits inscrits au budget primitif 2024, service 03313 - Chapitre 65 – Article 657381-Fonction 425.

**Le présent projet de délibération
mis aux voix a été adopté à l'unanimité**

**Vu et présenté pour son
enrôlement à une séance
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération
du Conseil des 11^{ème} et 12^{ème}**

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE**

Enrôlé au CA du 16 Octobre 2024